



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2017**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-sept, le six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. DUMOLARD Damien, Mme GODART Sylviane, M. PARIS Yves, Mme TALIN Dominique,

PROCURATIONS :

M. BARAN Gabin donne pouvoir à Mme GURRET-BAGGIO Alice,
Mme BLAND Hélène donne pouvoir à Mme PRIEUR-DREVON Agnès,
M. DUMOLARD Damien donne pouvoir à M. FALCONNET Georges,
Mme GODART Sylviane donne pouvoir à M. REY Jacques,
Mme TALIN Dominique donne pouvoir à M. FONTAINE Bernard.

Mme GURRET-BAGGIO Alice a été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 19 janvier 2017.

ADOpte à l'unanimité.

Monsieur le Maire a ensuite indiqué qu'il avait reçu deux questions écrites de M. MAURIANGE portant sur le radar installé route d'Albertville et sur la représentativité des conseillers municipaux non élus au Conseil communautaire du Grand Annecy. Il propose que ces questions soient traitées à la suite de l'ordre du jour. Accord du Conseil.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

FINANCES :

- Compte de gestion 2016
- Compte administratif 2016
- Débat d'orientations budgétaires 2017
- Provisions pour créances douteuses
- Garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat
- Réhabilitation du site de l'Aviron : Demande de subvention pour la maîtrise d'ouvrage du PNR du Massif des Bauges auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

PERSONNEL

- Convention avec le CDG 74 pour mise à disposition de personnel (régularisation de la mission de l'été 2016)
- Emplois saisonniers 2017
- Instauration de l'indemnité d'élections

INTERCOMMUNALITE :

- Avenant n° 1 à la convention d'entente intercommunale
- Prise de compétence GEMAPI par le Grand Annecy

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Programme de travaux patrimoniaux en forêt communale pour 2017

PETITE ENFANCE :

- Avenant n° 1 à la convention avec le médecin référent de la crèche municipale

VIE DE L'ASSEMBLEE :

- Modification de la commission municipale Vie Associative, Jeunesse et Sports

- Questions diverses

FINANCES :

▪ **Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a **ADOPTÉ** le compte de gestion du Budget Général M14 du receveur pour l'exercice **2016** et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de Sevrier pour le même exercice.

▪ **Compte administratif 2016**

M. FALCONNET Georges a exposé les conditions d'exécution du budget Général de l'année **2016**, le compte administratif ayant été soumis à l'avis de la commission des finances en date du **20 février 2017**.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Monsieur FALCONNET Georges, 1^{er} Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice **2016**, arrêté comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT	ANNEE 2016		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
RECETTES	6 164 398,85	406 572,28	6 570 971,13
DEPENSES	4 781 351,47	1 353 819,51	6 135 170,98
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 383 047,38	- 947 247,23	435 800,15
RESULTATS REPORTEES N-1	200 000,00	1 254 836,60	1 454 836,60
RESULTATS DE CLOTURE	1 583 047,38	307 589,37	1 890 636,75

- **Débat d'orientations budgétaires 2017**

Rappelant les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », et conformément à l'article 19 du règlement du Conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Entendu l'exposé de M. FALCONNET Georges, Adjoint au Maire en charge des Finances, les membres du Conseil municipal ont débattu de certains points, et notamment sur la problématique des recettes à trouver et des économies à réaliser. Monsieur le Maire a proposé qu'à l'occasion d'une matinée rencontre ces questions puissent être évoquées. Accord du Conseil.

Le Conseil Municipal, a ensuite ATTESTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire **2017**.

- **Provisions pour créances douteuses**

- Le Conseil municipal a validé une liste de produits dont le recouvrement est fortement compromis pour un montant total de 2 075.76 €, correspondant des loyers impayés pour un montant de 1 274.18 €, des factures de restaurant scolaire, de garderie périscolaire et de crèche pour un montant de 558.35 €, de frais de fourrière pour un montant de 243.20 € et de reste à recouvrer inférieur au seuil des poursuites : 0.03 €.

- **Garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'OPH de la Haute Savoie pour l'acquisition d'un logement PLS situé 38 place de la mairie suite aux emprunts contractés par ce dernier auprès de la caisse des dépôts et consignations : la garantie d'emprunt porte sur différents prêts pour un montant total de 125 975 euros.

• Réhabilitation du site de l'Aviron : Demande de subvention pour la maîtrise d'ouvrage du PNR du Massif des Bauges auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du site de l'Aviron, le Conseil municipal a décidé de solliciter une participation du Conseil Régional d'Auvergne - Rhône-Alpes à hauteur de 12 000 € au titre de la ligne Parc 2017 pour le financement d'une étude de faisabilité technique du projet, laquelle étude sous maîtrise d'ouvrage du PNR des Bauges est estimée à 17 000 € H.T.

M. MAURIANGE a cependant regretté de ne pas avoir été mis au courant des réunions avec le PNR des Bauges alors qu'il est le délégué titulaire de la commune de Sevrier. Il est convenu qu'il sera informé des prochaines rencontres.

PERSONNEL

• Convention avec le CDG 74 pour mise à disposition de personnel (régularisation de la mission de l'été 2016)

Afin de régulariser cette situation administrative, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention qui définit les termes de cette mise à disposition qui s'est déroulée durant l'été 2016.

• Emplois saisonniers 2017

Afin de renforcer certaines équipes au sein de différents services communaux durant la période estivale, le Conseil municipal, à l'unanimité, a entériné la création des emplois saisonniers suivants :

Voirie – Espaces verts – nettoyage

- 1 poste de 6 mois pour les espaces verts, le fleurissement et l'entretien, compris dans la période du 3 avril 2017 au 31 octobre 2017, en emploi saisonnier ou en Contrat d'Aide à l'Emploi, à temps complet.

- 1 poste de 3 mois pour entretien des sanitaires et travaux de nettoyage, compris dans la période du 1^{er} juin 2017 au 29 septembre 2017, à temps complet.

Plage municipale

Pour le nettoyage et l'entretien de la plage, du parking et des sanitaires de la plage pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 3 septembre 2017 :

- 2 postes de 2 mois ou 4 postes de 1 mois à temps complet, pour l'entretien, le nettoyage de la plage, des sanitaires et du parking de la plage.

Police municipale

- 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet 35/35^{ème} sous le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, contrats de 3 mois, dans la période du 1^{er} juin 2017 au 15 septembre 2017.

Enfin, le Conseil municipal s'est engagé à INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération de ces postes saisonniers au Budget Primitif **2017**.

• Instauration de l'indemnité d'élections

Dans la suite de la mise en œuvre du RIFSEEP à Sevrier, cette indemnité a été de nouveau instaurée dans le cadre des textes en vigueur, et au profit des agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 précité et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

INTERCOMMUNALITE :

• Avenant n° 1 à la convention d'entente intercommunale

Suite à une réunion de préparation du budget prévisionnel 2017 de l'entente intercommunale, il a été décidé d'ajouts et de précisions à la convention d'entente du 12 décembre 2016, objet de cet avenant :

- Ajout du nettoyage des abords des Points d'Apport Volontaire à la liste des compétences de l'entente ;
- Précisions sur les modalités de versement des subventions aux associations, versement pris en charge par la commune de Saint-Jorioz ;
- Possibilité d'évolution de la liste des associations à vocation intercommunale ;
- Modalités pratiques de financement de l'entente : échancier des facturations entre communes.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 à la convention d'entente intercommunale.

• Prise de compétence GEMAPI par le Grand Annecy

Rappelant les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui a créé une compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et que cette compétence est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil municipal a décidé d'autoriser la prise de compétence GEMAPI par le Grand Annecy à compter de 2017. M. MAURIANGE a demandé si le Club de Voile de Sevrier qui est régulièrement inondé ne pouvait pas être pris en compte dans le cadre de cette compétence ? Monsieur le Maire a répondu que le niveau du Lac était régulé par l'ouverture et la fermeture de vannes. M. KROELY a souhaité que le Maître d'œuvre et les entreprises ayant réalisé cet équipement soient mis en cause, le bâtiment ayant subi à plusieurs reprises des inondations qui pourraient être dues à un problème de niveau d'implantation. Le Conseil a approuvé cette demande à la majorité.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Programme de travaux patrimoniaux en forêt communale pour 2017

Le Conseil municipal de Sevrier a décidé à l'unanimité :

- D'autoriser la signature du programme d'action 2017 de l'ONF pour la forêt communale de Sevrier pour un coût prévisionnel de **12 550,00 € H.T**,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

PETITE ENFANCE :

• Avenant n° 1 à la convention avec le médecin référent de la crèche municipale

Le Conseil municipal à la majorité, moins une abstention, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention régissant l'intervention du médecin référent de la crèche municipale pour modifier la rémunération de sa vacation.

Note : En effet selon l'article R2324-39 du code de la santé publique, les crèches « d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service. »

Concernant les nourrissons de moins de 4 mois, c'est ce médecin de l'établissement ou du service qui établit le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant (pour l'enfant de plus de quatre mois qui ne présente pas de handicap et qui n'est atteint ni d'une affection chronique ni d'un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, ce certificat peut être établi par un autre médecin au choix de la famille) : alinéa 5 du même article.

En conséquence, qu'il y ait des bébés ou non, à partir de 11 enfants, il y a une obligation qui s'impose, ce qui confirme ce que Mme POINTET a expliqué et qui justifie la demande concernant notre médecin référent.

VIE DE L'ASSEMBLEE :

• Modification de la commission municipale Vie Associative, Jeunesse et Sports

Suite à la nomination de M. BARAN Gabin en tant que Vice-président, la nouvelle composition de cette commission est la suivante :

Vice-Président : BARAN Gabin

Membres : BERTRAND Anne-Marie, DUMOLARD Damien, KROELY Alain, METRAL Michel, PARIS Yves, FALCONNET Sandrine, TALIN Dominique, DEPLAIX Doris

Questions écrites posées par M. MAURIANGE :

• Radar installé sur la route départementale 1508 au PK/PR 045+687 :

M. MAURIANGE souhaite savoir qui est à l'origine de la demande d'installation de ce radar et si ce radar se situe sur le domaine communal. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été saisi par des Sevriolains sur des problèmes de circulation et de sécurité sur cette RD 1508, ces derniers ayant également interpellés le Préfet et le ministère de l'intérieur. Il a indiqué, par courrier, au Préfet qu'il s'interrogeait sur le meilleur moyen de répondre à ces attentes constatant une vitesse excessive au centre de la commune, et sur l'opportunité de mettre un radar. Il précise que le DST et lui-même avaient évoqués un radar pédagogique et non un radar automatique ! Ce matériel est effectivement installé sur du terrain communal, il a été placé là pour une durée de 3 mois, laquelle arrive à échéance le 09 mars 2017. Monsieur le Maire indique que le Secrétaire Général de la Préfecture lui a confirmé le retrait du radar à la date prévue.

• Représentativité des conseillers municipaux non élus au Conseil communautaire du Grand Annecy :

Monsieur MAURIANGE souhaite savoir de quelle manière ont été informés les conseillers municipaux non élus au Conseil communautaire du Grand Annecy de la possibilité de siéger dans une commission car il s'étonne d'avoir retrouvé le nom de 3 conseillers municipaux de Sevrier parmi la liste des 15 conseillers municipaux non élus au Conseil communautaire du Grand Annecy pouvant siéger au sein de certaines commissions sans qu'une discussion ne se tienne à ce sujet. Monsieur le Maire a répondu qu'il avait été effectivement convenu d'en informer les conseillers municipaux. Cependant, le fonctionnement de ces commissions a été décidé rapidement et en en bureau communautaire et il s'agissait d'une désignation de 15 conseillers parmi les conseillers municipaux des 34 communes membres, soit une très faible représentativité potentielle pour Sevrier.

• Questions diverses

Charte zéro pesticide : il a été précisé que la signature de cette charte proposée par la FRAPNA et activement promue par l'association Rive Ouest Environnement, se déroulera lors de l'inauguration de la miellerie des Bauges à Saint-Eustache le 13 mai 2017.

Voisins vigilants : Mme MALAPLATE a présenté le fonctionnement et les modalités de participation des communes au dispositif de cette entreprise et les objectifs de cette adhésion dont le coût sera d'environ 1 200 €/an. Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à cette adhésion.

Perspective d'une commune nouvelle : Mme PRIEUR-DREVON a informé le conseil de la tenue d'une réunion sous le format de l'ancienne commission prospective au sein de l'ex-CCRGLA qui se penchera sur cette problématique. Tous les conseillers municipaux des 7 communes qui le souhaitent peuvent y participer, la réunion se tiendra le 7 mars au siège de l'ancienne CCRGLA à Saint-Jorioz.

Projet du Centre : Monsieur le Maire a informé le conseil, qu'après consultation, il avait attribué le marché de Pilotage de l'aménagement des espaces publics et VRD du centre à TERACTEM. M. FONTAINE a indiqué qu'il n'était pas favorable au choix de ce prestataire pour cette mission.

Elections présidentielle d'avril et mai prochain : M FALCONNET a rappelé les modalités d'organisation des bureaux de vote et a appelé ses collègues à s'inscrire pour les différentes plages horaires jusqu'au dépouillement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 23 h 10.

SEVRIER, le 8 mars 2017

LE MAIRE,

Jacques REY